

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2021

Date de la convocation : 22/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, M. Philippe MARION à M. Thierry SALLANDRE, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Luc THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SILVESTRE.

OBJET : **EQUIPEMENTS SPORTIFS** : Demande de subvention pour la réalisation de terrains de beach volley à Saint-Romain-en-Gal

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Les activités sportives sur sable manquent de lieux de pratique et d'installations malgré une demande importante sur le territoire.

En lien avec la Fédération Française de Volley Ball, Vienne Condrieu Agglomération a décidé d'aménager quatre terrains de beach volley sur le complexe sportif de Saint-Romain-en-Gal.

Ces nouvelles installations seront composées :

- de 4 terrains rectangulaires de 16 m par 8 m entourés d'une zone libre d'au moins 3 mètres,
- d'un sol drainé permettant une évacuation rapide et facile des eaux pluviales,
- d'une surface de jeu composée de sable.

Des contacts ont été pris avec la Fédération Française de Volley Ball. Au regard de la situation de carence du secteur, cette dernière confirme l'intérêt stratégique du site.

Dimensionnés pour pouvoir accueillir des compétitions de niveau départemental, les nouveaux terrains seront utilisés par les clubs sportifs de l'agglomération.

La Fédération Française de Volley Ball a prévu d'y organiser des tournois et des stages.
Ces terrains de beach volley bénéficieront également aux établissements scolaires du territoire.

Par la présente délibération, l'Agglo sollicite l'appui de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Isère pour le financement de cette opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la réalisation de quatre terrains de beach volley à Saint-Romain-en Gal pour un coût de 100 150 € HT.

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère pour le financement de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 8 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON